



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 15 mai 2024

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Amaud JEAN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Léa DUMAS, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h50

Secrétaire : Maël DIONG

CULTURE

DL.24.071 - Refonte du règlement des Locations de salles

Michel PIRES expose :

Suite à l'augmentation des incivilités et de l'impossibilité d'encaisser des cautions en cas de non-respect des règles et d'annulation tardives (seules dégradations matérielles dans le règlement actuel), il est proposé de modifier le règlement des locations de salles. Cette refonte nécessaire entraîne la création de nouveaux tarifs de cautionnement (délibération Tarifs municipaux) et permet de renforcer certains articles.

Principales modifications :

- création d'un chèque de « dépôt de garantie » encaissable en cas d'annulation tardive et de non-respect des règles
- ajout de la mention « La signature du contrat de location vaut acceptation du présent règlement et de son annexe. »
- renforcement de l'engagement du locataire : dossier complet à transmettre maximum 15 jours après la demande d'option de date par téléphone, sinon date libérée. Suppression du dossier de pré-réservation, contrat de réservation directement. Pour toute annulation à moins de 30 jours encaissement « dépôt de garantie », à moins de 15 jours encaissement « dépôt de garantie » et paiement location
- renforcement des articles sur l'intensité sonore (nouveaux dispositifs imitateurs de son en salles Domagala et Jean Zay) et la responsabilité sécurité / sureté / secourisme des organisateurs
- renforcement de l'article sur le ménage avant sortie
- création d'une annexe par salle permettant de rappeler les grandes règles et de préciser les informations propres à chaque salle (obligations, sécurité, boîtier décibels, ménage, contacts,...)

Après présentation en Commission Générale du 13 mai 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre le nouveau règlement des locations de salle.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 24 mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

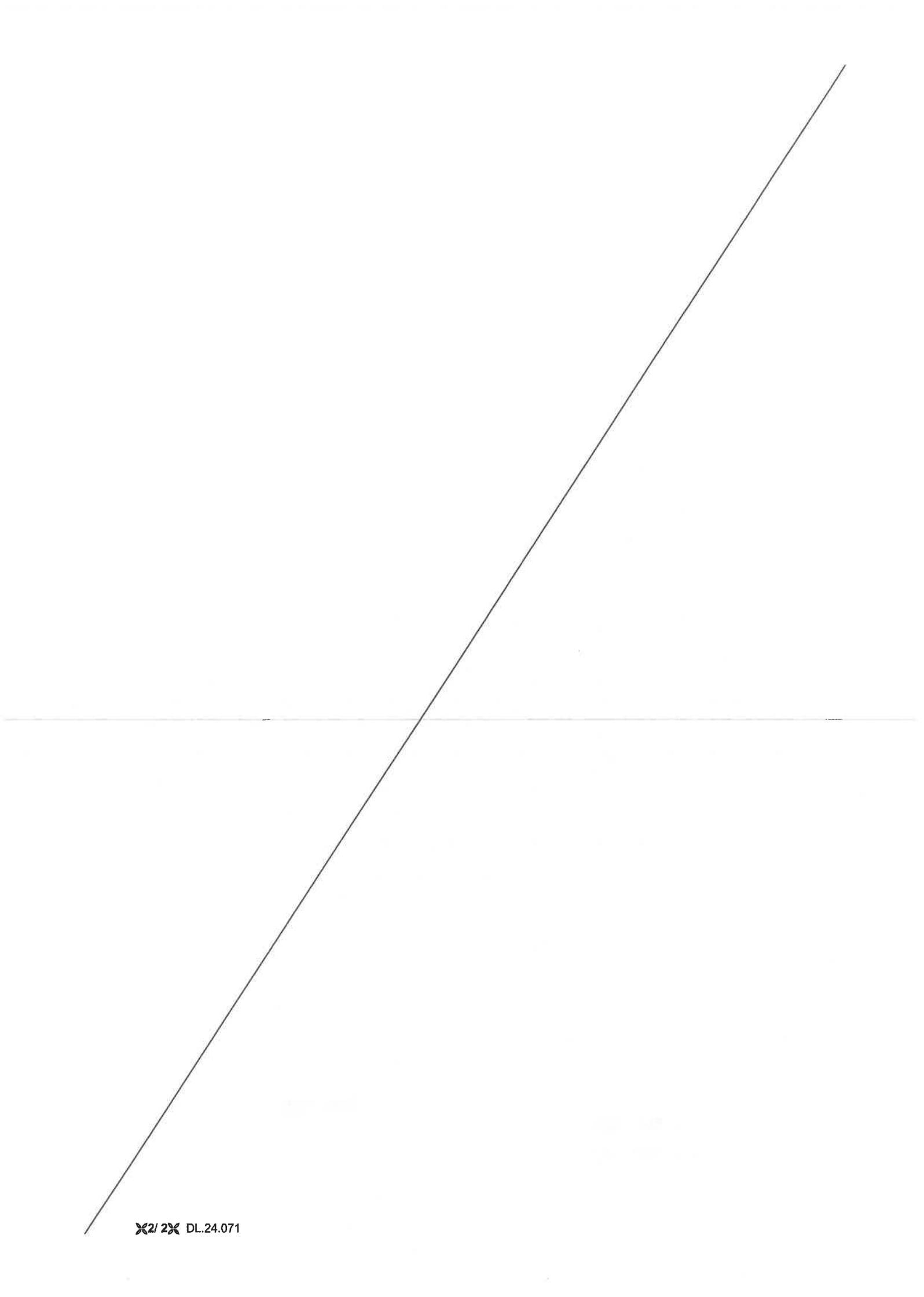
27 MAI 2024

Publication le : 27 MAI 2024

Notification le : 27 MAI 2024



Le Maire
Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_071
Objet :	Refonte du règlement des Locations de salles
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.1 - Règlement intérieur.
Identifiant unique :	045-214501694-20240524-DL_24_071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 045-214501694-20240524-DL_24_071-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	300 Ko
Nom original : DL.24.071 - CULT - Refonte du règlement des Locations de salles.pdf		
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20240524-DL_24_071-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Rapport de présentation)	application/pdf	199.6 Ko
Nom original : ANNEXE 3 - Règlement des Locations de salles - 2024.pdf		
Nom métier :		
21_RP-045-214501694-20240524-DL_24_071-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mai 2024 à 16h45min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mai 2024 à 16h45min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mai 2024 à 16h45min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mai 2024 à 16h45min55s	Reçu par le MI le 2024-05-27